ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/03/2025

tenue par Monsieur BOISSY, Juge des Référés

En présence de Madame KIEFFER, Greffière

11 heures 00

01) **DOSSIER N° 2500840** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Laurent BOISSY**

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - SECURITE SOCIALE ET MUTUELLES - Suspension de la décision du directeur de la CPAM 21 en date du 04/03/2025 portant à l'encontre du centre de santé CITY SANTE de Dijon, à titre de sanction conventionnelle, suspension de la possiblité d'exercer dans le cadre conventionnel

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	L'ASSOCIATION CITY SANTÉ LE HAVRE	Maître HADI KAMAR-ÉRIC (Cour)
Défendeur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE CÔTE D'OR	Directeur

Arrêté le 10/03/2025

Le président du tribunal